

Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement
2 février 2022

1. Ouverture de l'assemblée, prise des présences et vérification du quorum

Geneviève Gauthier, Présidente du conseil d'établissement procède à l'ouverture de la réunion à 18h37. Le quorum est constaté.

Présences

Geneviève Gauthier, parent
Ysabel Rodriguez, parent
Myriam Santos Dutra, parent absent

Isabelle Gareau, professeure
Roxanne Lincourt, directrice
François Loiselle, professeur
Marie-Denise Moïse, technicienne au service de garde
Maude Pelletier, professeure

Absence

Maud Doualan, parent
David Williams, parent
Annick Giguère, parent

La réunion est tenue en présentiel.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

À la lecture de l'ordre du jour (Annexe A) les modifications suivantes sont adoptées.

- Un ajout en point 6 : 6.3 Budget perfectionnement
- Un ajout en point 14 : Varia
 - Fournisseur Photographe

À la suite des modifications ci-haut mentionnées, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 1er décembre 2022

Mme propose Gauthier l'approbation du procès-verbal, M. Loiselle seconde.

4. Nouvelle gouvernance

Rappel de la Formation obligatoire Capsule (visionnement)

[Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

5. Période réservée au public

Aucune question du public.

6. Conseil d'établissement

6.1. Projet éducatif suivi

Calendrier en cours pour l'élaboration du prochain projet établir les objectifs pour le prochain projet éducatif.

Aucune modification proposée.

Des petites infos au niveau pédagogique

G. Gauthier demande si la question de l'utilisation du français au quotidien dans l'école sera abordée dans ce projet. R. Lincourt entend le besoin.

6.2. Tutorat

Judith-Jasmin offrira du tutorat à 50 élèves identifiés par les enseignants et les orthopédagogues comme ayant le plus besoin. Il s'agit surtout des étudiants avec des plans d'intervention (avec petite ou moyenne difficulté d'apprentissage).

Les groupes sont répartis en 4 élèves par tuteur, offert après les cours.

Le tutorat est assuré par les enseignants et les éducateurs du Service de garde qui ont répondu positivement au sondage pour offrir du tutorat.

Il faut maintenant préparer les cours par groupe du tutorat par niveau scolaire.

6.3. Budget perfectionnement (400\$)

Le montant réservé pour la formation aux parents n'est pas dépensé. Il faut déterminer quoi faire.

Tellement des offres gratuites ou le budget est insuffisant pour certaines activités (e.g. conférencier)

Plusieurs idées ont été proposées par les membres, l'idée de rencontrer un expert en jardinage pour donner des conseils est bien reçue. Il a été déterminé que nous allons communiquer avec des organismes que nous avons collaborés par le passé et analyser leur offre.

Mme Santos Dutra doit communiquer avec : La maison de la culture et un expert en jardinage

M. Loiseleur François doit communiquer avec : Équiterre

Mme Gauthier doit communiquer avec : Boîte à lunch

Mme Rodriguez doit communiquer avec : Ça pousse

7. Service de garde

7.1. Semaine de relâche

Le service de garde sera fermé car nous n'avons pas reçu assez d'inscription pour justifier le service. Toutes les écoles adjacentes seront aussi fermées pendant cette semaine.

7.2. Activités parascolaires

Des activités seront offertes pour 7 semaines par groupes d'environ vingt (20) participants par activité. Toutes les activités affichent complet.

7.3. Français à l'école

Le personnel constate que les élèves parlent en anglais pendant le dîner malgré les efforts et les rappels des consignes.

8. Consultation

8.1. Sorties faisant partie d'un cours

Lorsque c'est une sortie dans le cadre d'un cours, l'école n'a pas besoin de demander la permission aux parents, juste leur informer

8.2. Sorties dans le quartier (bibliothèques, patinoires, etc)

Les mêmes conditions s'appliquent que les sorties faisant partie d'un cours. Seulement informer les parents dans l'agenda des élèves.

8.3. Sortie à la maison de théâtre du 11 mai

Seulement une lettre pour informer les parents est suffisante.

8.4. Autres types des sorties

L'autorisation des parents est requise.

9. Approbation/Adoption

9.1. Grille matière (Approbation)

En 3^e niveau (les 5^e et 6^e années) auront des changements :

4,5 heures de spécialités 20,5 heures professeurs

Les élèves passeront de 90 heures d'anglais à 60 heures

30 minutes seront ajoutées pour les Arts dramatiques afin d'assurer 60 heures.

30 minutes d'éducation physique seront retirées et transférées aux Arts dramatiques.

Approbation : M. Loisel propose l'approbation et Mme Gauthier seconde.

9.2. Photo scolaire (Adoption)

Proposition d'adopter les services du fournisseur « La pomme verte » pour les prochains 2 ans.

Adopté à l'unanimité.

10. Information

10.1. Activités de financement

Activité pour les finissants : 3,700 \$

Activité à l'école avec DJ

Ciné parc

Album des finissants

La dictée P.G.L

Les documents pour la dictée ont été distribués incluant les classes d'accueil.

Offre des livres par classes

Comme les années passées

Vente de pâtisserie

À l'interne aux élèves

Vente de garage

Mai et octobre les meilleurs mois.

10.2. Calendrier scolaire 23-24

La direction propose de devancer la 2^e étape pour refléter le pourcentage donné (en note) à chaque étape :

1^e étape – 3 novembre

2^e étape – 26 janvier (ou le 9 février)

Ceci aurait des répercussions positives pour les élèves qui font des applications au secondaire, pour le processus de sélection.

Pour les professeurs, des répercussions moins positives car ils devront terminer toutes les étapes et rencontres avec les parents avant cette date.

Rien n'est conclut à cette proposition.

10.3. Prévion des élèves pour 23-24 - « status quo »

5 classes d'accueil
2 classes maternelles
2 classes 1^{ère} année
2 classes 2^{ème} année
2 classes 3^{ème} année
2 classes 4^{ième} année
3 classes 5^{ième} année
3 classes 6^{ième} année

10.4. Code de vie

La démarche de révision du code de vie se déroulera en première moitié d'année scolaire 2023.
La mise au graphiste et intégration à l'agenda se préparera au printemps pour une diffusion à la rentrée scolaire 24-25.

10.5. Mesures d'urgence – confinement

Toutes les écoles doivent suivre une formation donnée par la SPVM et se doter d'un plan d'urgence.

L'équipe de l'école J.J. on suivi la formation le 26 janvier 2023.

L'école doit maintenant préparer le document avec l'information pour les suppléants, préparer tout les matériaux (pochettes d'urgence, etc)

Le 16 février une rencontre avec tout le personnel aura lieu afin de présenter le plan d'urgence et un plan de sensibilisation aux élèves avec un approche éducatif.

Les grandes lignes de ce plan seront communiquées aux parents.

11. Délégué au comité de parents (rapport)

Aucun rapport.

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h59

Geneviève Gauthier, Présidente

Roxanne Lincourt, directrice

École Judith-Jasmin

Conseil d'établissement

ORDRE DU JOUR de la **2^e** séance

Montréal, le 2 février 2023 | 18 h 30 |Présentiel

- | | |
|---|---------|
| 1. Ouverture de la séance (prise des présences et vérification du quorum) | 18 h 30 |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | |
| 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 1 ^{er} décembre 2022 | |
| 4. Nouvelle gouvernance Formation obligatoire Capsule (visionnement) | |
| 5. Période réservée au public | 18 h 40 |
| 6. Conseil d'établissement | 18 h 50 |
| 6.1. Projet éducatif suivi | |
| 6.2. Tutorat (50 élèves) | |
| 6.3. Budget perfectionnement (400\$) | |
| 7. Service de garde | 19 h 00 |
| 7.1. Relâche | |
| 7.2. Parascolaire | |
| 8. Consultation | 19 h 10 |
| 8.1 Sortie faisant parti d'un cours | |
| 8.2 Sorties dans le quartier (bibliothèque, patinoire..) | |
| 8.3 sortie maison théâtre 11 mai | |
| 9. Approbation/Adoption | 19 h 20 |
| 9.1. Grille matière (Approbation) | |
| 9.2. Photo scolaire (Adopter) | |
| 10. | |
| 11. Information | 19 h 30 |
| 11.1 Activités de financement | |
| 11.2 Calendrier scolaire 23-24 | |
| 11.3 Prévision de clientèle | |
| 11.4 Code de vie | |
| 11.5 Mesures d'urgence -confinement- | |
| 12. Délégué au comité de parent (rapport) | 20 h 00 |
| 13. Comités de travail | 20 h 05 |
| a. OPP | |
| 14. Levée de l'assemblée | 20 h 15 |